

**COMMUNE DE TAÏX**

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
et à l'abrogation de la carte communale**

**Par arrêté municipal n°2023-09 du 12 septembre 2023, M. le Maire de la Commune de Taïx a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet d'élaboration du PLU, procédure prescrite par délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2018, en vue de son approbation par le Conseil Municipal, et sur le projet d'abrogation de la carte communale.**

**A cet effet, Monsieur Jean-Marie MAUREL, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.**

**Cette enquête publique unique se déroulera en mairie de TAÏX du  
DU LUNDI 09 OCTOBRE 2023 (09H00) AU VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023 (17H00)**

**Le dossier d'élaboration du PLU, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire y répondant) est joint au dossier et peut donc être consulté dans les mêmes conditions. Le dossier d'abrogation de la carte communale est composé d'une note de présentation.**

Les pièces des dossiers ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront consultables du lundi 09 octobre 2023 (09h00) au vendredi 10 novembre 2023 (17h00), soit une durée de 33 jours consécutifs, en Mairie de Taïx aux jours et heures habituels d'ouverture rappelés ci-après.

Horaires d'ouverture de la Mairie de Taïx (4 Place Yvon-Loubière, 81130 TAÏX) :

- Le Lundi de 13h30 à 18h30
- Le Mardi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Le Mercredi de 09h00 à 13h00
- Le Jeudi de 13h30 à 17h30
- Le Vendredi de 08h00 à 12h00

Les dossiers d'enquête publique unique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse : <https://www.carmausin-segala.fr/>
- Sur un poste informatique réservé à cet effet en Mairie de Taïx

Toute information concernant les projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et d'abrogation de la carte communale de la Commune de Taïx pourra être demandée à Monsieur le Maire.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-proposition sur les projets pourront être directement consignés par les intéressés sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet en Mairie de Taïx.

Les observation, propositions et contre-propositions éventuelles pourront également, pendant la durée de l'enquête, être envoyées :

- Par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur avec la mention « Enquête publique relative à l'élaboration du PLU de Taïx, à l'adresse de la Mairie de Taïx ;
- Par voie électronique, à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse mél suivante : [enquetepubliquetaix@gmail.com](mailto:enquetepubliquetaix@gmail.com)

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le site internet : <https://www.carmausin-segala.fr/> ; et seront recevables jusqu'au 10 novembre 2023 à 17h00.

**LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR RECEVRA EN MAIRIE DE TAÏX :**

- LE LUNDI 09 OCTOBRE 2023 DE 09H00 A 12H00 ;
- LE MARDI 31 OCTOBRE 2023 DE 14H00 A 17H00 ;
- LE VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023 DE 14H00 A 17H00.

- Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête, seront tenus à disposition du public en Mairie et sur le site internet : <https://www.carmausin-segala.fr/>

Le Maire,  
Didier SOMEN